

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ICPE Europamiente sur la commune principale de l'AIOT 220 Chemin de Crecy 77100 Mareuil-lès-Meaux.

La référence de votre dossier est A-3-TJ557MCHT et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/02/2023 à 10h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- j.lesage@europamiente.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- j.lesage@europamiente.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51087243500050**

Raison sociale **EUROPAMIANTE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

220 CHE DE CRECY

Mareuil les Meaux

77100 MAREUIL LES MEAUX

Signataire

Nom : **LESAGE**

Prénom : **Julie**

Qualité : **Directrice exploitation**

Adresse électronique : **j.lesage@europamiante.com**

Téléphone fixe : **+(33) 160012525**

Téléphone portable : **+(33) 616163663**

Référent

Nom : **LESAGE**

Prénom : **Julie**

Fonction : **Directrice exploitation**

Adresse électronique : **j.lesage@europamiante.com**

Téléphone fixe : **+(33) 160012525**

Téléphone portable : **+(33) 616163663**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **j.lesage@europamiante.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ICPE Europamiante**

Description des activités :

Nous sommes une société de désamiantage, déplombage et nous déclarons une installation permettant le stockage temporaire de moins de 1 tonne pour nos déchets de chantier (amiante de types ISDD/ISDND et inertage et nos déchets plomb) avant leur évacuation vers des centres d'enfouissement spécifiques avec les autorisations préalablement complétées. Nous avons mis en place une aire spécifique et clôturée dans laquelle se trouve nos deux containers qui répondent aux exigences "BROOF T3"

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **220 Chemin de Crecy 77100 Mareuil-lès-Meaux**

X : 691359

Y : 6870002

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2718	2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 1 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Nettoyage des installations

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

double filtration des eaux à 20 microns et 5 microns avant rejet dans le réseau des eaux usées

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **3**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

eau filtrée propre testé par une mesure des matières en suspension (MES) par un laboratoire indépendant accrédité COFRAC

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Amiante libre --> ISDND (Suez Villeparis, Emta Issous, ...) Amiante liée --> REP Claye Souilly
Plomb --> Suez Villeparis**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **accès à moins de 30 mètres du point d'eau situé dans le dépôt**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Traitement des eaux suite à sinistre ou incident sur les conditionnements des déchets via une unité de filtration .Les eaux seront ensuite collectées dans une tonne à eau après filtration et seront évacués dans la bouche des eaux usées Des consignes de sécurité seront apposées sur les containers pour la maîtrise des incendie, ainsi qu'un kit de secours lié au risque amiante comprenant une combinaison, un demi masque avec cartouche P3, des gants, un pulvérisateur, sacs amiantes et scotch et extincteur

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan cadastral.PNG

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan mareuil (002).pdf